



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 mars 2019 à 14 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars et pour la présente délibération de Madame Sylvie Lopez.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Corinne Compan, Evelyne Frayssinet suppléante de Madame Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Émilie Gral, Sylvie Lopez, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète excusée et non représentée.

Date de convocation : 6 février 2019.

## 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le rapport n° 3.

Vu les articles L 1424-29, L 1612-20, L 3241-1, R 1424-32-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que tant le compte de gestion établi par le comptable public que le compte administratif établi par l'ordonnateur sont en accord et correspondent.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'arrêter le compte de gestion et d'adopter le compte administratif.

Considérant enfin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

Compte administratif 2018

	Résultats (section de fonctionnement)	Solde d'exécution (section d'investissement)
Total des autorisations budgétaires :	19 393 891,84 €	6 441 870,68 €
Réalisé en recettes :	17 983 107,25 €	4 667 877,59 €
Réalisé en dépenses :	17 675 256,25 €	4 104 949,16 €
Solde d'exécution :	307 851,00 €	562 928,43 €
Résultat reporté (année antérieure) :	1 772 796,40 €	486 249,91 €
Total (résultat de l'exercice) :	2 080 647,40 €	1 049 178,34 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, étant précisé que le président n'a pas pris part au vote, le conseil d'administration :

- arrête le compte de gestion 2018 établi par Madame le payeur départemental,
- adopte le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur.

Fait à Rodez, le **11 MARS 2019**

Le Président,

Jean-Claude Anglars

